

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Paraat

Numéro d'enregistrement
phytopharmaceutiques:

8553P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF Belgium Coordination Center Comm.
V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1	H360F Peut nuire à la fertilité

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H360F	Peut nuire à la fertilité
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence:

SPe 2.1	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur les parcelles sensibles à l'érosion.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPo 5.1	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.
SPe 3.1	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau. Précision de la distance: voir étiquette du produit.
SPa 1	Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer régulièrement sur les mêmes plantes ce produit ou tout autre produit ayant le même code de résistance. Il est conseillé d'utiliser d'autres produits lorsqu'une diminution de l'efficacité est constatée.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Conseil de Prudence (Prévention):

- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence (Intervention):

- P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, poudre humectable (WP)

Ingrédients soumis à réglementation

4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Teneur (W/W): 50,04 %	Repr. 1B (fertilité)
Numéro CAS: 110488-70-5	Aquatic Chronic 2
Numéro-CE: 404-200-2	H360F, H411
Numéro INDEX: 613-102-00-0	

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Teneur (W/W): < 5 %
 Numéro CAS: 1322-93-6
 Numéro-CE: 215-343-3

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
 Acute Tox. 4 (par voie orale)
 Eye Dam./Irrit. 1
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
 Aquatic Chronic 3
 H318, H335, H302 + H332, H412

| quartz (SiO₂)

Teneur (W/W): < 0,5 %
 Numéro CAS: 14808-60-7
 Numéro-CE: 238-878-4

Carc. 1A (Par inhalation)
 STOT RE (Poumons) 1 (Par inhalation)
 H350i, H372

Substance avec limite d'exposition
 professionnelle EU

Kaolin

Teneur (W/W): < 40 %
 Numéro CAS: 1332-58-7
 Numéro-CE: 310-194-1

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:

| Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

| Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

| Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

| Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:
dioxyde de carbone, jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre, Oxydes de Silicium.

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eviter le dégagement de poussières. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Eviter la formation de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 36 Mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1332-58-7: Kaolin

VME 2 mg/m³ (TLV (BE)), Fraction respirable

110488-70-5: 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

VME 0,67 mg/m³

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à particules de grande capacité de rétention pour particules solides et liquides (p.ex. EN 143 ou 149, Type P3 ou FFP3).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ranger séparément les vêtements de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	solide	
Etat physique:	solide	
Couleur:	blanc(he)	
Odeur:	doux(ce), odeur faible	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Point de fusion:	env. 125 - 149 °C Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active.	
Point d'ébullition:		
Inflammabilité:	Le produit n'a pas été testé. pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Limite inférieure d'explosivité:	75 g/m ³ (20 °C, 1 bar) La limite inférieure d'explosivité des poussières a été déterminée.	(VDI 2263)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un solide.

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH:

env. 4 - 6
(10 g/l, 20 °C)

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un solide.

Solubilité dans l'eau:

dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

*Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,63 - 2,73
(20 °C)*

Pression de vapeur:

La valeur n'a pas été déterminée du fait de son point de fusion élevé.

densité de vapeur relative (air):

non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive (Règlement (CE) N° 440/2008, A.14)

Le produit n'est pas explosif mais un mélange air/poussière pourrait provoquer une explosion de poussières.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Règlement (CE) N° 440/2008, A.17)

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: N'a pas été testé du fait du faible point de fusion.

Autres caractéristiques de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Energie minimale d'ignition: 3 - 10 mJ (VDI 2263, feuille 1, 2.5)
(env. 1 bar, 20 °C)
Inductance: 1 mH
Répartition granulométrique: < 50 µm
10 - 30 mJ (VDI 2263, feuille 1, 2.5)
(env. 1 bar, 20 °C)
Inductance: 0,1 mH
Répartition granulométrique: < 50 µm
Densité apparente: env. 281 - 345 kg/m³
Vitesse d'évaporation: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 2.939 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 2,0 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Concentration la plus élevée techniquement possible. Test d'un mélange poussière-aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

La fraction respirable est < 0,1 %, donc la classification concernant la toxicité par inhalation ne s'applique pas.

Données relatives à : quartz (SiO₂)

Evaluation du caractère cancérigène:

Peut provoquer le cancer par inhalation. Lors d'essais sur l'animal la substance s'est avérée causer le cancer. Des études épidémiologiques ont également démontré une activité cancérigène chez l'humain. La substance et ses composants sous forme de poussières inhalables/aérosols ont été classés en catégorie 1 des substances cancérigènes par la Commission MAK (Substances, qui provoquent le cancer chez l'homme). Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC) a classifié cette substance dans le Groupe 1 cancérigène humain (connu).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Classement-UE La substance a causé une alteration de la fécondité lors d'essais sur les animaux.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du caractère tératogène:

Classement-UE Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

La fraction respirable est < 0,1 %, donc la classification concernant la toxicité par inhalation ne s'applique pas.

| *Données relatives à : Kaolin*

| *Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

| *L'inhalation répétée de particules/poussières alvéolaires peut entraîner des dégâts aux poumons*

| *Données relatives à : quartz (SiO₂)*

| *Evaluation de la toxicité après administration répétée:*

| *L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose.*

| *L'exposition répétée par inhalation peut provoquer des effets inflammatoires dans les poumons. Lors d'une absorption répétée par inhalation, le produit a occasionné pour les poumons une augmentation de la masse et des modifications des tissus.*

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 15,3 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 14,2 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

CE10 (72 h) 21,9 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

CE50 (72 h) 60,2 mg/l (taux de croissance), *Desmodesmus subspicatus* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

NOEC 3,125 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (statique)

CE50 (7 j) > 100 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (statique)

Effets chroniques sur poissons:

CE10 (21 j) 1,22 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (22 j) 2,5 mg/l, *Daphnia magna*

CE10 (22 j) 1,22 mg/l, *Daphnia magna*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :4-(3-(4-chlorophényl)-3-(3,4-diméthoxyphényl)acryloyl)morpholine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU ou numéro	Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

d'identification:

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

prendre par l'utilisateur

for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Aquatic Chronic Repr.	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité pour la reproduction
Eye Dam./Irrit.	Toxicité aiguë
STOT SE	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Carc.	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Cancérogénicité
H360F	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
H411	Peut nuire à la fertilité
EUH401	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H335	Provoque de graves lésions des yeux.
H302 + H332	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H350i	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H372	Peut provoquer le cancer par inhalation
	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 21.12.2022

Version: 17.0

Date de la version précédente: 28.04.2022

Version précédente: 16.0

Date / Première version: 01.09.2003

Produit: **Paraat**

(ID Nr. 30272842/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 22.12.2022

coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.